

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## BOFIP-RHO-16-0560 du 11/03/2016

Arrêté du 15 février 2016

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES  
HORS CLASSE

**Bureau RH-1B**

### RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe

Date d'application : 01/03/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES  
PUBLIQUES HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES  
PUBLIQUES HORS CLASSE

Direction Générale des Finances Publiques

ARRÊTÉ portant affectation d'un Inspecteur divisionnaire  
des finances publiques hors classe

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- SUR la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

**Article 1er** : M. Christian ALBA, Inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, est affecté dans les conditions ci-après indiquées :

Ancienne situation administrative	Direction départementale des finances publiques du Tarn TS GAILLAC-CADALEN
Nouvelle situation administrative	En surnombre des effectifs de la Direction départementale des finances publiques du Tarn
Date d'effet	01/03/2016

**Article 2** : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 15 FÉVRIER 2016  
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE, CHEF DU BUREAU RH – 1B

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756